

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 3 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 26 Juin 2020

### **L'ordre du jour est le suivant :**

- Approbation : - des comptes de gestion 2019  
                  - des comptes administratifs 2019
- Vote des budgets primitifs 2020
- Vote des subventions 2020
- Suivi des travaux et projets en cours
- Etude de différents devis
- Compte-rendu des différentes réunions
- Election des délégués au SyDEV
- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Convention avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour la gestion du transport scolaire pour l'année scolaire 2020 – 2021
- Recensement de la population 2021 : désignation d'un coordonnateur communal
- Droit à la formation des élus
- Personnel communal
- Délibérations et questions diverses

Présents : BOBINEAU Joël, TOUTAIN Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, LARGETEAU René-Pierre, MIMAULT Claire, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline.

Absents excusés : ALLETRU Sonia (pouvoir donné à TOUTAIN Evelyne), ROMANO Guillaume (pouvoir donné à SPENNATO Fabienne)

Secrétaire de séance : AUGUIN Denise

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque de la part de l'assemblée, le compte-rendu est approuvé.

## **1 – APPROBATION**

### **◆ DES COMPTES DE GESTION 2019**

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

☉ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

### **◆ DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

#### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « PRINCIPAL » qui s'établit ainsi :

✓ Fonctionnement

Dépenses :	480 570,55
Recettes :	727 718,03
<b>Résultat de l'exercice 2019 (excédent) :</b>	<b>247 147,48 €</b>
Résultat antérieur reporté :	1159 880,08

**\* Résultat de clôture de l'exercice 2019 (excédent) 1 407 027,56 €**  
Restes à réaliser 2019 section de fonctionnement : 0,00  
**\* Résultat net de fonctionnement 2019 : 1 407 027,56 €**

✓ Investissement

Dépenses : 511 112,50  
Recettes : 275 975,61  
**Résultat de l'exercice 2019 (déficit) : - 235 136,89 €**  
Résultat antérieur reporté : - 100 486,24  
**\* Résultat de clôture de l'exercice 2019 (déficit) - 335 623,13 €**

Restes à réaliser 2019 section d'investissement

Dépenses : 0,00  
Recettes : 0,00  
**\* Solde des restes à réaliser : 0,00 €**  
**\* Résultat net d'investissement 2019 : - 335 623,13 €**  
**\*\* Résultat cumulé : 1 071 404,43 €**

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 14 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☞ **APPROUVE** le compte administratif Principal 2019.

**BUDGET LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »**

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « LOTISSEMENT VILLAGE DU MOULIN » qui s'établit ainsi :

✓ Fonctionnement

Dépenses : 3 600,00  
Recettes : 3 600,00  
**Résultat de l'exercice 2019 : 0,00 €**  
Résultat antérieur reporté : 0,00  
**\* Résultat de clôture de l'exercice 2019 0,00 €**  
Restes à réaliser 2019 section de fonctionnement : 0,00

<b>* Résultat net de fonctionnement 2019 :</b>	<b>0,00 €</b>
✓ Investissement	
Dépenses :	3 600,00
Recettes :	250 000,00
<b>Résultat de l'exercice 2019 (excédent) :</b>	<b>246 400,00 €</b>
Résultat antérieur reporté :	0,00
<b>* Résultat de clôture de l'exercice 2019 (excédent)</b>	<b>246 400,00 €</b>
Restes à réaliser 2019 section d'investissement	
Dépenses :	0,00
Recettes :	0,00
<b>* Solde des restes à réaliser :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>* Résultat net d'investissement 2019 :</b>	<b>246 400,00 €</b>
<b>** Résultat cumulé :</b>	<b>246 400,00 €</b>

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 14 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☉ **APPROUVE** le compte administratif 2019 lotissement « Village du Moulin ».

#### **BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES » qui s'établit ainsi :

✓ Fonctionnement	
Dépenses :	9 861,38
Recettes :	19 661,50
<b>Résultat de l'exercice 2019 (excédent) :</b>	<b>9 800,12 €</b>
Résultat antérieur reporté :	0,00
<b>* Résultat de clôture de l'exercice 2019 (excédent)</b>	<b>9 800,12 €</b>
Restes à réaliser 2019 section de fonctionnement :	0,00
<b>* Résultat net de fonctionnement 2019 :</b>	<b>9 800,12 €</b>

✓ Investissement	
Dépenses :	30 661,45
Recettes :	15 205,82
<b>Résultat de l'exercice 2019 (déficit) :</b>	<b>- 15 455,63 €</b>
Résultat antérieur reporté :	- 196 292,43 €
<b>* Résultat de clôture de l'exercice 2019 (déficit)</b>	<b>- 211 748,06 €</b>
Restes à réaliser 2019 section d'investissement	
Dépenses :	0,00
Recettes :	0,00
<b>* Solde des restes à réaliser :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>* Résultat net d'investissement 2019 :</b>	<b>- 211 748,06 €</b>
<b>** Résultat cumulé :</b>	<b>- 201 947,94 €</b>

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 14 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2019 « ensemble commercial et de services ».

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « ASSAINISSEMENT » qui s'établit ainsi :

✓ Fonctionnement	
Dépenses :	24 474,65
Recettes :	26 416,23
<b>Résultat de l'exercice 2019 (excédent) :</b>	<b>1 941,58 €</b>
Résultat antérieur reporté :	2 458,39
<b>* Résultat de clôture de l'exercice 2019 (excédent)</b>	<b>4 399,97 €</b>
Restes à réaliser 2019 section de fonctionnement :	0,00
<b>* Résultat net de fonctionnement 2019 :</b>	<b>4 399,97 €</b>

✓ Investissement	
Dépenses :	10 962,53
Recettes :	22 794,67
<b>Résultat de l'exercice 2019 (excédent) :</b>	<b>11 832,14 €</b>
Résultat antérieur reporté :	7 834,32
<b>* Résultat de clôture de l'exercice 2019 (excédent)</b>	<b>19 666,46 €</b>
Restes à réaliser 2019 section d'investissement	
Dépenses :	0,00
Recettes :	0,00
<b>* Solde des restes à réaliser :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>* Résultat net d'investissement 2019 :</b>	<b>19 666,46 €</b>
<b>** Résultat cumulé :</b>	<b>24 066,43 €</b>

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 14 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2019 « assainissement ».

### **♦ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

#### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2019 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement : 1 407 027,56 €

*L'excédent de fonctionnement de 1 407 027,56 € est corrigé par l'excédent du budget assainissement dissous au 31/12/2019. Le compte administratif 2019 du budget assainissement présente : un excédent de fonctionnement : 4 399,97 €.*

- un déficit d'investissement : 335 623,13 €

*Le déficit d'investissement de 335 623,13 € est corrigé par l'excédent du budget assainissement dissous au 31/12/2019. Le compte administratif 2019 du budget assainissement présente : un excédent d'investissement de 19 666,46 €.*

➤ Après incorporation de ces résultats :

- l'excédent de fonctionnement s'élève à : 1 411 427,53 €

- un déficit d'investissement : 315 956,67 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice	247 147,48 €
B - Résultat antérieur 2018	1 159 880,08 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 407 027,56 €</b>
C - Reprise excédent de fonctionnement du CA 2019 Budget Assainissement	4 399,97 €
<b>D - Résultat à affecter corrigé</b>	<b>1 411 427,53 €</b>
E - Résultat d'exécution d'investissement	- 235 136,89 €
F - Résultat antérieur 2018	- 100 486,24 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (D 001)</b>	<b>- 335 623,13 €</b>
G - Reprise excédent d'investissement du CA 2019 Budget Assainissement	19 666,46 €
<b>Solde d'exécution d'investissement corrigé (D 001)</b>	<b>- 315 956,67 €</b>
H - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
I - Besoin de financement	- 315 956,67 €
<b>AFFECTATION au Budget Primitif 2020</b>	<b>1 411 427,53 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	315 956,67 €
Report en fonctionnement (R 002)	1 095 470,86 €

### **BUDGET LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2019 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement : 246 400,00 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice	0,00 €
B - Résultat antérieur 2018	0,00 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>0,00 €</b>
D - Résultat d'exécution d'investissement	246 400,00 €
E - Résultat antérieur 2018	0,00 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (R 001)</b>	<b>246 400,00 €</b>
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
G - Besoin de financement	0,00 €
<b>AFFECTATION au Budget Primitif 2020</b>	<b>0,00 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Report en fonctionnement (R 002)	0,00 €

## **BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2019 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement : 9 800,12 €
- un déficit d'investissement : 211 748,06 €

⇒ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b><u>Résultat de fonctionnement</u></b>	
A - Résultat de l'exercice	9 800,12 €
B - Résultat antérieur 2018	0,00 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>9 800,12 €</b>
D - Résultat d'exécution d'investissement	- 15 455,63 €
E - Résultat antérieur 2018	- 196 292,43 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (D 001)</b>	<b>- 211 748,06 €</b>
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
G - Besoin de financement	- 211 748,06 €
<b>AFFECTATION au Budget Primitif 2020</b>	<b>9 800,12 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	9 800,12 €
Report en fonctionnement (R 002)	0,00 €

## **2 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

### **✓ VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 15 voix « Pour »

⇒ le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 1 846 550,08 €.
- section d'investissement : 1 730 166,47 €.

### **✓ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 15 voix « Pour »

⇒ le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 18 900,00 €.
- section d'investissement : 243 115,84 €.



### ✓ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 15 voix « Pour »

☉ le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 494 118,60 €.

- section d'investissement : 494 118,60 €.

### 3 – VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire énumère les associations qui ont fait une demande de subvention pour l'année 2020, en signalant une nouvelle demande : Country Dance Mervent.

A l'unanimité, les élus décident d'allouer les mêmes montants que pour 2019.

Soit :

Comité des Parents d'Élèves Mervent :	120 €
Société de Chasse Mervent :	120 €
Nautisme Fontenay-Mervent :	120 €
Gymnastique Volontaire Féminine « La Détente » :	120 €
AFN Mervent :	120 €
Association « Saho Vidua »	120 €
L'Espoir Merventais, Club de Pétanque :	120 €
Rando Merventaise :	120 €
Association « Les Amis du Saint-Louis » :	120 €
Association des Musiciens Amateurs (AMA)	120 €
Association « Les Murailles de Maireventi » :	120 €
<i>Mme ROYER Stéphanie ne participe au vote de la subvention pour l'association « Les Murailles de Maireventi » étant donné qu'elle est la présidente.</i>	
Country Dance Mervent :	120 €
USAV Club de Foot :	650 €
La Cicadelle :	100 €
Foussais-Payré Handball Club :	100 €
Restos du Cœur :	100 €

Monsieur le Maire précise aux élus que les associations de Mervent bénéficient de la gratuité de la salle des fêtes de la Mairie et d'une gratuité annuelle de la salle Jean-Louis RIPAUD. Enfin, chaque association peut déposer une demande de subvention exceptionnelle au cours de l'année.

#### **4 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

- **Lotissement « Village du Moulin »** : Monsieur le Maire informe les élus qu'il prendra prochainement contact avec le SyDEV pour avoir des précisions sur un éclairage public solaire, et sur le devis pour le branchement à la fibre. Monsieur le Maire précise que les appels d'offre sont lancés et doivent être déposés au 23 Juillet ; l'ouverture des plis se ferait très vite afin de connaître le coût de viabilisation du lotissement (et ainsi établir un tarif du mètre carré). Enfin, Monsieur le Maire fait savoir que le règlement du lotissement a été modifié : une clôture séparative minérale obligatoirement crépie d'une hauteur d'1,80 mètre maximum peut être faite entre les parcelles.

- **Travaux de voirie** : Monsieur le Maire fait connaître les projets sur la Route du Lac : installation de chicanes et création de places de stationnement. Monsieur le Maire informe que la demande de subvention au titre des amendes de police a été déposée, et qu'une dérogation est possible auprès de l'ARD pour commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

- **Rue des Juifs / Rue du Prieuré** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a signé un devis pour la réfection de ces rues. Les travaux seraient prévus semaine 30.

- **Travaux salle Jean-Louis Ripaud** : Monsieur le Maire fait savoir que du béton désactivé a été posé sur la terrasse de la salle ; il en profite pour remercier les personnes et les élus qui ont œuvré à ces travaux. Les aménagements fleuris sont achevés. Il reste les travaux de sécurisation du site (les gardes corps actuels en bois vont être changés par des éléments plus modernes). M. Bonneau présente des devis pour des travaux de façade de la salle : le devis de la société RAVARD s'élève à 15 515€ HT (soit 18 618€ TTC – les travaux comprennent le lavage des murs, la projection d'antimousse, la réparation partielle des fissures et la peinture). Le devis de GUILLEMET PEINTURE s'élève à 15 768,48€ HT (soit 18 922,18€ TTC pour les mêmes travaux)

Les élus valident le devis de l'entreprise RAVARD pour les travaux de rénovation de façade de la salle Jean-Louis Ripaud.

M. Bonneau présente également des devis pour la mairie (lavage des murs extérieurs et projection d'antimousse avec peinture de la façade uniquement) : Entreprise RAVARD : 9 304,50€ HT (11 165,40 € TTC) ; Entreprise GUILLEMET PEINTURE : 8 565,66€ HT (10 278,79€ TTC). Monsieur le Maire souligne la priorité aux travaux de la salle Jean-Louis RIPAUD afin d'avoir un ensemble « propre ». Monsieur le Maire aimerait que les dalles béton marquant la sortie de secours soient supprimées. Le ravalement de façade de la Mairie peut attendre surtout si des travaux d'aménagement pour PMR sont prévus.

#### **5 – ÉTUDE DE DIFFÉRENTS DEVIS**

- **Travaux de l'église** : Monsieur le Maire a fait réviser le devis de l'entreprise METAY-PHELIPPEAU ; le nouveau devis s'élève à 38 539,94€ HT. Après ces travaux de réparation de la toiture, il restera une remise en état de la façade et une autre partie (plus petite) de la toiture pour un coût total de 1 090€.

Les travaux n'étant pas réalisables avant le printemps 2021 (selon l'agenda de l'entreprise), Monsieur le Maire propose de valider le devis. Tous les élus valident le devis de 38 539,94€ de l'entreprise METAY-PHELIPPEAU.

## **6 – COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS**

- **Commission Communication** : Mme Spennato fait savoir que l'édition de Juillet est prêt et sera distribué dès ce week-end. La commission a décidé de ne pas préparer d'édition en automne et proposera le bulletin municipal de décembre puis une édition au printemps qui présentera les différentes manifestations de la saison suivante. La commission a créé une page Facebook de la commune visible très prochainement. Enfin, il a été pensé l'idée d'installer des grosses lettres au nom de la commune sur un site emblématique (proposition à l'état d'idée pour le moment).

- **Commission Voirie** : M. Sabouraud présente un devis établi par la société EIFFAGE en fonction de l'inventaire relevé par les membres de la commission. Ont été chiffrés les travaux suivants : Rue Jeanne Poupin : 3 066€ HT ; La Chopinière : 839,35€ HT ; Les Loges : 24 506,45€ ; La Jamonière : 11 000€ HT ; une partie de la Rue de la Vallée : 5 634€ HT (soit un montant total de 45 599€ HT).

La commission prévoit également de rénover les trottoirs à l'entrée du bourg en remplacement des cheminements herbeux ainsi qu'au niveau des Ouillères. Ces travaux seront réalisés en régie (fait par les employés communaux). Enfin, il a été relevé un problème d'évacuation des eaux pluviales (très visible lors des dernières grosses pluies) sur Route du Lac, au niveau du restaurant le Mangoustan, sur lequel il faudra intervenir.

- **Conseil d'école** : Mme Toutain fait le bilan du conseil d'école du 29 Juin. Les effectifs restent constants pour la rentrée de 2020 (74 enfants contre 71 pour 2019- 2020) répartis comme suit : 20 élèves de maternelles, 27 CP – CE1 et 27 CE2 – CM. Mme Massé quitte l'équipe enseignante pour être remplacée par Mme Paboeuf. Mme Toutain rappelle les différents dispositifs mis en place contre le Covid. Pour lutter contre le retard engendré pendant le confinement pour certains élèves, les heures d'APC vont être réduites et remplacées par des heures de soutien en français et mathématiques. Pour terminer, Mme Toutain énumère les travaux réalisés et ceux à prévoir pour la rentrée : nettoyage par vapeur des tapis, pose de cale-porte et d'un anti pince-doigts, d'un distributeur de papier (pour supprimer les essuie-mains), maintenance du matériel informatique voir un renouvellement de certains ordinateurs.

- **Commission Tourisme et Patrimoine** : Lors de la réunion de la commission, M. Sabouraud a rappelé ce que la Communauté de Communes propose pour la valorisation touristique de Mervent en collaboration avec Vendée Expansion. Un projet sur l'image de la commune est à l'étude et sera discuté lors d'une prochaine réunion. Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas de point information touristique dans les locaux de la Mairie cet été, mais une permanence de l'office de tourisme sera présente sur différents sites de la commune (le jeudi à la Base de Loisirs, le vendredi au Parc de Pierre Brune, le samedi au zoo, et le dimanche devant la supérette).

## **7 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYDEV**

Ont été élus à bulletin secret et à la majorité absolue, comme délégués au SyDEV : M. COLAS René-Louis (titulaire) et M. NAULET Jean-Pierre (suppléant).

## **8 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire informe les élus que cette commission est composée du maire, du président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Peuvent être candidats les élus et les habitants de Mervent. Monsieur le Maire précise qu'il faut donc proposer 12 titulaires et 12 suppléants (parmi lesquels seront choisis les 6 commissaires). Ont été désignés titulaires : Colas René-Louis, Toutain Evelyne, Spennato Fabienne, Mimault Claire, Quelen Joël, Largeteau René-Pierre, Fort Daniel, Gachignard Nadine, Penard Michelle, Naulleau Gilles, Picard Claude, Lardy Jackie. Les 12 suppléants désignés sont Coquilleau Claude, Favier Didier, Gerbaud Joël, Robineau Laurence, Naulet Jean-Pierre, Rouet Gilles, Royer Denis, Spennato Daniel (de la Bironnière), Valin Bernard, Auguin Denise, Février Laurent, Autson Pierre.

## **9 – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE POUR LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021**

Monsieur le Maire explique qu'une convention doit être signée entre la commune de Mervent et la CVSA pour le transport scolaire des élèves allant au collège de Saint Hilaire des Loges.

Le conseil municipal valide la signature de cette convention pour la rentrée 2020 – 2021.

## **10 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les élus que le recensement de la population de Mervent se tiendra du 21 janvier au 21 février 2021 et qu'à cette occasion, un coordonnateur doit être désigné. Comme un accord, il a été décidé que Mme MITARD Virginie et Mme BÉGUÉ Adélaïde seront les coordonnatrices communales pour le recensement.

## **11 – DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS**

Monsieur le Maire fait lecture d'une charte stipulant le droit à la formation obligatoire des élus. Ce texte pouvant être modifié, les élus préfèrent attendre la version finale pour se positionner.

## **12 – PERSONNEL COMMUNAL**

Dans le cadre de l'évolution de grade d'un agent communal, le conseil municipal doit créer un nouveau poste de rédacteur. Tous les élus acceptent la création de poste.

## **13 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Antenne relais** : Monsieur le Maire informe les élus que l'emplacement voulu par la commune a été retenu (l'antenne sera, ainsi, plus éloignée des maisons et de la route) au niveau des Combes Noires. La hauteur du mât atteindra 30 mètres au lieu des 36 mètres initialement prévus. La question de la réunion publique est soulevée : les élus veulent lancer le projet mais tiennent à informer la population. La date du mercredi 22 juillet est retenue pour la réunion d'information.

- **SyDEV** : Suite à un entretien avec le SyDEV, Monsieur le Maire fait savoir qu'un renforcement de lignes électriques est proposé au niveau des Ouillères. Le projet de l'installation de la fibre étant en cours, Monsieur le Maire propose d'attendre le devis avant d'entreprendre des travaux. Un autre devis est attendu pour la création de ligne sur la voie publique, sur Rue de la Haute Forêt, ainsi que pour le camping de la Grande Perrure (pour avoir un compteur à part de l'habitation).

- **Cabinet de psychologie** : Pour répondre au protocole sanitaire face au Covid, Mme RAIMBAULT-DEMAIN avait demandé d'installer une fenêtre afin d'aérer son local. Monsieur le Maire fait savoir qu'il a signé le devis auprès de l'entreprise COUDRONNIÈRE.

- **Carrière KLÉBER-MOREAU** : Monsieur le Maire fait lecture du résultat de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploitation de la carrière.

- **Conseil Communautaire** : Monsieur le Maire fait savoir que le conseil communautaire sera installé le 13 Juillet.

La séance est levée à 0h45.

**Prochaine réunion de conseil, le vendredi 10 juillet**, pour l'élection des représentants pour les élections sénatoriales

**Prochaine réunion de conseil, le vendredi 24 Juillet, à 18h30.**

## MEMBRES PRÉSENTS

BOBINEAU Joël

TOUTAIN Evelyne

SABOURAUD Damien

SPENNATO Fabienne

BONNEAU Stéphane

AUGUIN Denise

COLAS René-Louis

LARGETEAU René-Pierre

MIMAUT Claire

NAULET Jean-Pierre

QUELEN Joël

ROYER Stéphanie

VASSEAUD Céline